

Mairie de Vouhé

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2022

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-deux et le trente mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK*

Présents : 11

Votants : 14

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame DIOT-BESNIER Brigitte, Madame PROTEAU Isabelle, Monsieur LAVERGNE Eric, Madame MONTERO Lucinda, Madame LAGEDAMON Lindsay, Madame LJUTOVAC Ketsia, Monsieur OLLIVIER Patrick, Monsieur LELONG Vincent, Madame ROBIN Gaëlle, Madame DAVID Sophie

Absents excusés : Monsieur VACHE Mickaël

Absents représentés : Madame PEREIRA Véronique par Madame PROTEAU Isabelle, Monsieur DARJO Hervé par Madame DIOT-BESNIER Brigitte, Monsieur BROUSSE David par Monsieur LAVERGNE Eric

Absents:

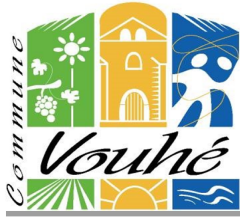
Secrétaire de séance: Madame PROTEAU Isabelle

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 16 février 2022
2. Vote du compte de gestion 2021
3. Vote du compte administratif 2021
4. Vote du report des résultats 2021 sur le budget 2022
5. Vote des taux d'imposition 2022
6. Vote du budget 2022
7. Droits de préemption urbain :
- Immeubles situés "Chizelle" cadastrés "B 0053 - B 0062 - B 0529 - B 0531 - B 0532 - B 0534"
8. Élections présidentielles des dimanches 10 et 17 avril 2022
9. Programmation du prochain conseil
10. Questions diverses

Début de la séance : 19 heures 45

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 FEVRIER 2022

Le point 13- informant de l'intervention de Mme PROTEAU Isabelle sur le résumé du conseil d'école en date du 10 février 2022, doit être modifié comme suit :



Mairie de Vouhé

A la place de "Suite à la vente de son livre "Vouhé à travers les siècles", Mme Laure CHAURAY a versé un don à chaque classe des deux écoles la somme de 100 euros", il convient de lire "Suite à la vente de son livre "Vouhé à travers les siècles", Mme Laure CHAURAY à fait un don de 500 euros à la coopérative scolaire de Vouhé-Puyravault".

2- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - DEL 10 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BLASZEZYK Thierry,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

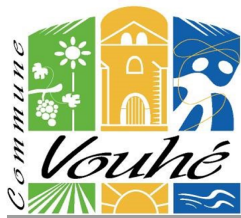
3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - DEL 11 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BLASZEZYK Thierry

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BLASZEZYK Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 987.17			200 349.58	35 987.17	200 349.58
Opérations exercice	134 713.35	86 797.42	336 020.25	468 552.56	470 733.60	555 349.98
Total	170 700.52	86 797.42	336 020.25	668 902.14	506 720.77	755 699.56
Résultat de clôture	83 903.10			332 881.89		248 978.79



Mairie de Vouhé

Restes à réaliser	4 600.00				4 600.00	
Total cumulé	88 503.10			332 881.89	4 600.00	248 978.79
Résultat définitif	88 503.10			332 881.89		244 378.79

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

4- AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021 - DEL 12 2022

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 332 881,89 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	200 349,58 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	35 987,17 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	132 532,31 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	332 881,89 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	332 881,89 €
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. (1068)	88 503,10 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation à l'excédent reporté (002)	244 378,79 €
B. DEFICIT AU 31/12/2021	88 503,10 €
Déficit résiduel à reporter - budget primitif (001)	88 503,10 €

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 - DEL 13 2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2022 pour les taxes foncières



Mairie de Vouhé

DECIDE, par 14 voix Pour,

de retenir les taux portés au cadre II "Décision du Conseil Municipal" de l'État intitulé "État de Notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2022", à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	41,21 %
Taxe foncière (non bâti) :	58,88 %

6- VOTE DU BUDGET 2022 - DEL 14 2022

Madame DIOT-BESNIER Brigitte, 1er adjoint au Maire, présente le budget primitif 2022.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Vouhé,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Vouhé pour l'année 2022 présenté par Mme DIOT-BESNIER Brigitte 2ème adjoint au Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses comme suit :

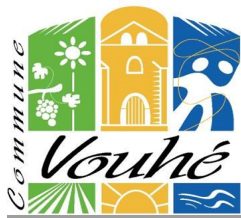
<u>Investissements :</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	485 475,00 €	Dépenses	680 055,00 €
Recettes	485 475,00 €	Recettes	680 055,00 €

ARTICLE 2 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant en €
023	Virement à la section investissement	305 850,00 €
011	Charges à caractère général	160 200,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	146 700,00 €



Mairie de Vouhé

65	Autres charges de gestion courante	53 305,00 €
66	Charges financières	13 500,00 €
68	Dotations aux amortissements	500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		680 055,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	9000,21 €
70	Produits des services, du domaine, vente	46 556,00 €
73	Impôts et taxes	300 338,00 €
74	Dotations et participations	68 430,00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 150,00 €
76	Produits financiers	2,00 €
77	Produits exceptionnels	200,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	244 378,79 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		680 055,00 €

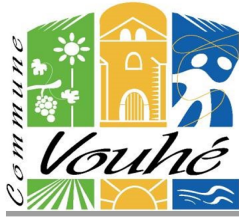
SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant en €
001	solde exécution section d'investissement	83 903,10 €
00	Financière	73 098,00 €
000	Non individualisées	69 600,00 €
101	Bâtiments communaux	74 742,90 €
102	École	109 461,00 €
107	Voirie	2 000,00 €
109	Église	69 670,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		485 475,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	305 850,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	95 503,10 €
00	Financière	



Mairie de Vouhé

000	Non individualisées	0
101	Bâtiments communaux	15 500,00 €
102	École	46 421,90 €
109	Église	19 200,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		485 475,00 €

à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022.

7- DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de :

- Maître Marc- Henri SIONNEAU, notaire à Aigrefeuille d'Aunis, une demande d'intention d'aliéner concernant l'immeuble situé "1 lieu- dit Chizelle" cadastré "B 0053 - B 0062 - B 0529 - B 0531 - B 0532 - B 0534" ;

- Maître DRAPEAU- PASSARINI Corinne, notaire à Bourgneuf, une demande d'intention d'aliéner de l'immeuble situé "lieu- dit La gravette sud" cadastré "C 0033 - C 0034 - C 0032 - C 0220 - C 0221".

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

8- ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES DIMANCHES 10 ET 24 AVRIL 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un planning de présence au bureau de vote est nécessaire pour le bon déroulement des élections.

Bureau de vote du Dimanche 10 avril 2022

8h - 10h Vincent LELONG - Thierry BLASZEZYK - Eric LAVERGNE
10h - 12h Brigitte DIOT-BESNIER - Lucinda MONTERO - Gaëlle VINET
12h - 14h Lindsay LAGEDAMON - David BROUSSE - M. GUILBON
14h - 16h Isabelle PROTEAU - Mickaël VACHE - Mme GUILBON
16h - 18h Isabelle PROTEAU - Brigitte DIOT-BESNIER - Ketsia LJUTOVAC
18h - 19h Thierry BLASZEZYK - Véronique PEREIRA - Sophie DAVID

Bureau de vote du Dimanche 24 avril 2022

8h - 10h Vincent LELONG - Thierry BLASZEZYK - Eric LAVERGNE
10h - 12h Gaëlle VINET - Sophie DAVID - Mickaël VACHE
12h - 14h Lindsay LAGEDAMON - David BROUSSE - Hervé DARJO
14h - 16h Lucinda MONTERO - Jacqueline BOULERNE - M. GUILDON
16h - 18h Brigitte DIOT-BESNIER - Sophie BROUSSE - Mme GUILBON
18h - 19h Thierry BLASZEZYK - Sophie DAVID - David BROUSSE



Mairie de Vouhé

9- PROGRAMMATION DU PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil municipal est programmé le jeudi 28 avril 2022.

10- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une réponse concernant deux terrains dont la commune serait intéressé d'acquérir. Il fait part du mail reçu des neveux qui ne souhaitent pas vendre. Concernant le dépôt de pain qui est fermé depuis plusieurs semaines, La boulangerie "Palais de la gourmandise" qui fournit le pain à l'école propose de déposer un distributeur de pain sur la commune. A ce jour, la boulangerie du château de Benon n'a pas informé la mairie de son souhait de fermer définitivement le dépôt de pain. Les prochains investissements de la commune sont deux tables de ping-pong, un terrain de pétanque et des arbres fruitiers.

- Madame Ketsia LJUTOVAC, demande pourquoi il existe toujours une flaqué d'eau importante au carrefour rue du stade / chemin des longées. M. le Maire lui répond que la société Eurovia et le syndicat du SDEER ne se sont pas mis d'accord pour reprendre les travaux et que la commune devra les assumer.

Elle demande si la mairie a été informé des demandes d'hébergement sur la commune pour les réfugiés ukrainiens. Monsieur le Maire lui répond que nous n'avons rien reçu en mairie.

- Madame Sophie DAVID demande si un filet anti ballon du city stade va être installé. Monsieur Eric LAVERGNE répond qu'un filet serait dangereux car les enfants risqueraient de l'utiliser pour grimper ou le détériorer. Monsieur le Maire ajoute que ce ne serait pas esthétique.

- Madame Isabelle PROTEAU explique l'organisation de la chasse aux oeufs de dimanche 17 avril 2022 : les familles ont rendez vous dans les jardins de la mairie à 11h00. Madame Sophie DAVID et Mme LAGEDAMON Lindsay se proposent pour préparer les petits sachets. La journée du dimanche, Monsieur le Maire, Madame Sophie DAVID et Lucinda MONTERO seront présents.

Fin de la séance : 23 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du code municipal, le 30 mars 2022